AR PREFECTURE REPUBLIQUE FRANCAISE 013-241300375-20181122-DEL 185_2018-DE Regu le 28/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40 Présents : 22

Qui ont pris part à la délibération :

32

DATE DE LA CONVOCATION

16 novembre 2018

DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION N° 185/2018

Modification des statuts et de la composition du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 22 novembre 2018

L'an deux mille huit

et le vingt-deux novembre

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

<u>Présents</u>: Mmes et MM, Danièle AOUN, Patrice BLANC, Maryse BONI, Hervé CHERUBINI, Gérard GARNIER, Jean-Louis VILLERMY, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Jean-Denis SANTIN, Benoit VENNIN, Bernard WIBAUX, Régis GATTI, Michel BLANC, Michel BONET, Yves FAVERJON, Anne GAZEAU-SECRET, Christine GARCIN-GOURILLON, Gilles BASSO, Michel CAVIGNAUX, Jacques JODAR.

Excusés: Mmes et MM Chantal LEMOIGNE, Aline PELISSIER, Nadia ABIDI, Jacques GUENOT, Stéphan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Henri MILAN, Michel FENARD

Procurations:

- Madame Pascale LICARI donne pouvoir à Monsieur Jean-Denis SANTIN
- Monsieur Jack SAUTEL donne pouvoir à Madame Christine GARCIN
- Madame Marie-Pierre CALLET donne pouvoir à Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Michel GALLE donne pouvoir à Monsieur Gérard GARNIER
- Madame Sylvette SCIFO ANTON donne pouvoir à Madame Anne GAZEAU SECRET
- Madame Denise VIDAL donne pouvoir à Monsieur Michel BLANC
- Monsieur René FONTES donne pouvoir à Monsieur Bernard WIBAUX
- Madame Françoise JODAR donne pouvoir à Madame Patricia LAUBRY
- Madame Alice ROGGIERO donne pouvoir à Madame Maryse BONI
- Monsieur Pascal DELON donne pouvoir à Monsieur Yves FAVERJON

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis VILLERMY

La séance se poursuivant... Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n° 99/2014 en date du 18 décembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé les statuts fixant les modalités d'organisation administrative et financière de la régie intercommunale de l'assainissement. Par délibération n° 05/2015 du 04 février 2015 modifiée par délibérations n° 52/2015 du 25 mai 2015 et n° 125/2016 du 23 novembre 2016, le Conseil communautaire a désigné les membres du Conseil d'exploitation de la régie conformément aux statuts.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le contrat de délégation de service public d'assainissement transféré à la CCVBA, conclu à l'origine entre la Commune de Fontvieille et la SAUR, arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Monsieur le Président rappelle aux élus présents que, par délibération du 20 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une reprise en régie du service public d'assainissement de la Commune de Fontvieille au 1^{er} janvier 2019.

AR PREFECTURE

013-241300375-20181122-DEL185__2018-DE Regu le 28/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 22 novembre 2018

(Suite)

Monsieur le Président rappelle aux élus présents que, par délibération du 20 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une reprise en régie du service public d'assainissement de la Commune de Fontvieille au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, Monsieur le Président propose de modifier le nombre de membres du Conseil d'exploitation de la régie assainissement afin que celui-ci comprenne des représentants de chacune des Communes membres de la régie.

Dans ce cadre, Monsieur le Président donne lecture du projet des nouveaux statuts de la régie de l'assainissement, joints en annexe de la présente délibération.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de:

- **approuver** la modification statutaire de la régie intercommunale d'assainissement telle que présentée ci-dessus par Monsieur le Président ;
- **de porter** le nombre de membres du Conseil d'exploitation de la régie assainissement de quatorze à quinze ;
- **de désigner** Monsieur Michel GALLE pour représenter la Commune de Fontvieille au sein du Conseil d'exploitation pour le collège des représentants des Communes,
- **de dire** que le Conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement se compose comme suit :
 - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :
 - Mme Gisèle PERROT-RAVEZ, Hervé CHERUBINI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Jean MANGION, Michel GALLE.
 - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement :
 - MM. Benoît BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, René MEUCCI, Jean-Bernard RELAVE, Gérard VIGNOUD.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble de pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : POUR 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le projet de modification statutaire est joint à la présente délibération.

Le Président, Hervé CHERUBINI